

Crédit 173e. Somme prévue pour renflouer le compte de l'Office des produits agricoles, de façon à englober les pertes nettes d'exploitation portées au compte, le 31 mars 1964, \$1,018,400.

M. Peters: Il y a un autre crédit exigeant certaines explications au sujet de ce qui figure au compte de l'Office des produits agricoles, ainsi que du montant des pertes?

L'hon. M. Hays: Il s'agit de la somme prévue pour renflouer l'Office des produits agricoles, de façon à englober les pertes nettes d'exploitation jusqu'au 31 mars 1964. Ce montant est de \$1,018,355. Je devrais peut-être donner lecture de l'explication. Les stocks de lait écrémé en poudre, au 1^{er} avril 1963 étaient de 13,357,977 livres; les achats, du 1^{er} avril au 31 décembre 1963 se montaient à 22,167,224 livres. D'autres frais se sont élevés à \$64,685. Les ventes jusqu'au 31 décembre 1963, qui comprenaient 7,036,039 livres fournies au ministère des Affaires extérieures à des fins de secours international représentaient \$3,322,988. On se rappellera que c'est au moment des ouragans et d'autres désastres de même nature qu'on a accordé ces secours. Il restait au 31 décembre 1963, 3,875,099 livres de lait écrémé en poudre, dont on estimait la valeur à \$406,852. On s'attend à ce que les achats dans la période du 1^{er} janvier au 30 avril 1964 (on se rappellera que nous parlons des données jusqu'au 31 décembre) atteignent 900,000 livres. Les stocks au 31 mars 1964 se montent, selon les évaluations, à 3,875,099 livres, d'une valeur de \$406,852.

Le coût de tout le programme, c'est-à-dire celui des ventes et des dons, s'est élevé à \$3,322,988. Le montant récupéré des Affaires extérieures, qui a fait des dons et nous a remboursé, était de \$490,380, de sorte que notre perte nette sur toute l'opération s'est élevée à \$951,950. En y ajoutant d'autres dépenses de \$30,405, on obtient un montant global de \$982,355. Les nouvelles pertes sur les ventes, auxquelles on s'attend pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1964—et il s'agit là d'une autre estimation—sont de \$36,000. On obtient donc ainsi au 31 mars une perte nette de \$1,018,355 sur les transactions.

M. Danforth: Puis-je demander au ministre si, dans ce cas particulier, les stocks ont été réévalués, ou la chose était-elle comprise dans ce 1 million de dollars, ou encore dans un autre crédit? Une réévaluation a-t-elle été reportée au compte de l'Office des produits agricoles?

L'hon. M. Hays: En l'occurrence, je ne crois pas qu'il y ait eu réévaluation de stock. Il ne me semble pas non plus qu'il y en ait eu une en ce qui concerne le crédit 172e.

(Le crédit est adopté.)

[M. le président.]

174e. Somme prévue pour compenser la perte d'exploitation de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, \$1,377,000.

M. Doucett: J'aimerais que le ministre nous fournisse des précisions au sujet de ce montant de \$1,377,000 accordé à la Société du crédit agricole pour l'année financière qui vient de prendre fin.

L'hon. M. Hays: Le montant que la Société du crédit agricole a prêté aux cultivateurs est considérable. Nous prêtons cet argent à un taux de cinq pour cent; la perte de \$1,377,000 représente l'écart entre le prix que le gouvernement doit payer pour l'argent qu'il prête aux cultivateurs et le coût d'exploitation. Cet écart représente à peu près un pour cent du montant des prêts. Autrement dit, nous pouvons emprunter l'argent à un intérêt de 5 $\frac{3}{4}$ p. 100; les frais d'exploitation représentent donc environ $\frac{1}{2}$ p. 100.

M. Doucett: J'aimerais demander au ministre s'il possède une ventilation des frais d'exploitation, ou le montant de l'écart entre l'intérêt versé sur les emprunts et l'intérêt reçu sur les prêts.

L'hon. M. Hays: Je puis fournir ces chiffres à l'honorable député; s'il le désire, nous pourrions même les faire publier dans le *hansard*. L'intérêt sur les revenus s'est élevé à \$14,900,000; l'intérêt accumulé sur les prêts du gouvernement du Canada, à \$13,200,000; les frais d'évaluation et de surveillance, ainsi que les honoraires des hommes de loi à \$500,000; les traitements et bénéfices des employés, à \$2,767,000; les frais de déplacement à \$306,000; le coût des bureaux, à \$215,000; le coût des fournitures de bureau et des services, à \$199,000; les réserves d'amortissement, à \$37,000; les frais divers, à \$53,000. Si du montant total, on soustrait les recettes, on obtient une perte nette d'exploitation de \$1,377,000.

M. Doucett: A-t-on changé de méthode pour la tenue des livres au cours de la dernière année, comme on l'a précisé à l'égard d'un des crédits précédents?

L'hon. M. Hays: Non, il n'y a eu aucun changement.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, je m'inscris en faux contre les propos tenus il y a quelques jours par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) à l'endroit de la Société du crédit agricole.

L'honorable député de Lapointe était mal renseigné et a été injuste envers cette Société qui, à mon point de vue, accomplit un excellent travail et possède un personnel compétent.